

Etats financiers annuels de SICAV

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>44 781 286</u>	<u>43 800 648</u>
Obligations et valeurs assimilées		41 488 277	41 051 020
Titres OPCVM		3 293 009	2 749 628
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>23 988 646</u>	<u>17 777 538</u>
Placements monétaires	5	20 931 119	12 974 901
Disponibilités		3 057 526	4 802 637
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>17 712</u>	<u>648 704</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>68 787 644</b></u>	<u><b>62 226 890</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	148 726	141 767
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	5 106	1 731 704
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>153 832</b></u>	<u><b>1 873 471</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	64 042 612	56 470 731
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		537	239
Sommes distribuables de l'exercice		4 590 663	3 882 449
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>68 633 811</b></u>	<u><b>60 353 419</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>68 787 644</b></u>	<u><b>62 226 890</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	3 117 669	2 723 970
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 918 894	2 605 923
Revenus des titres OPCVM		198 775	118 047
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	859 211	695 113
<b>Revenus des prises en pension</b>		1 293 829	1 563 573
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		5 270 709	4 982 656
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(603 943)	(585 205)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		4 666 766	4 397 451
<b>Autres charges</b>	13	(92 090)	(124 808)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		4 574 676	4 272 643
Régularisation du résultat d'exploitation		15 986	(390 194)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		4 590 663	3 882 449
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(15 986)	390 194
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		154 732	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(115 528)	167 951
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		4 613 880	4 388 950

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>4 613 880</u>	<u>4 388 950</u>
Résultat d'exploitation	4 574 676	4 272 643
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	154 732	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(115 528)	167 951
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(5 036 194)</u>	<u>(2 400 272)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>8 702 707</u>	<u>(4 628 350)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	256 086 820	301 820 953
- Régularisation des sommes non distribuables	(28 912)	(8 026)
- Régularisation des sommes distribuables	15 527 438	14 365 833
<b>Rachats</b>		
- Capital	(248 569 011)	(305 696 293)
- Régularisation des sommes non distribuables	43 780	(35 029)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 357 409)	(15 075 788)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>8 280 393</b></u>	<u><b>(2 639 672)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	60 353 419	62 993 091
En fin de l'exercice	68 633 811	60 353 419
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	549 111	586 843
En fin de l'exercice	622 213	549 111
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>110,306</b></u>	<u><b>109,911</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>6,79%</b></u>	<u><b>6,71%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2024

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 44.781.286 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
-	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>39 927 772</b>	<b>41 488 277</b>	<b>60,45%</b>
	<b>Obligation de sociétés</b>		<b>14 993 472</b>	<b>15 535 390</b>	<b>22,64%</b>
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	196	12 255	12 546	0,02%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	333 253	343 034	0,50%
TN0004700720	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	100 000	105 316	0,15%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	13 500	1 080 000	1 099 051	1,60%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 888	1,52%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	495 000	501 732	0,73%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	31 000	1 240 000	1 295 403	1,89%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	234 000	245 825	0,36%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	50 000	53 074	0,08%
TN0007310535	HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	19 000	381 178	384 760	0,56%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	159 786	170 131	0,25%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 705 552	2,49%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 933 000	2 046 336	2,98%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	250 000	261 296	0,38%
TNR0O99VZUY8	TL 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	600 000	610 160	0,89%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	525 000	534 276	0,78%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	5 000 000	5 122 010	7,46%
	<b>Emprunts national</b>		<b>18 325 000</b>	<b>18 794 516</b>	<b>27,38%</b>
TNIZ09015G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 292 183	17,91%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	36 500	3 650 000	3 735 051	5,44%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	908 878	1,32%
TNVI299YK4C1	EMP NAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 002 673	1,46%
TN85TI1TIY25	EMP NAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	8 000	800 000	855 731	1,25%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>6 609 300</b>	<b>7 158 371</b>	<b>10,43%</b>

TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 068 051	3,01%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 090 320	7,42%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 999 217</b>	<b>3 293 009</b>	<b>4,80%</b>
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	1 056 994	1,54%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	9 400	1 435 276	1 437 984	2,10%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	68 970	0,10%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	432 487	0,63%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	148 395	0,22%
TN0003600418	SANADET	1 297	142 315	148 180	0,22%
	<b>TOTAL</b>		<b>42 926 989</b>	<b>44 781 286</b>	<b>65,25%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>65,10%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2024 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>42 212 402</b>	<b>1 168 036</b>	<b>420 210</b>	<b>43 800 648</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	8 933 000			8 933 000	
Emprunt national	2 073 958			2 073 958	
Titres OPCVM	10 112 631			10 112 631	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuités obligations de sociétés	(10 311 836)			(10 311 836)	6 743
Emprunt national	(423 958)			(423 958)	
Titres OPCVM	(9 669 208)			(9 669 208)	(122 271)
<b>* <u>Variations des plus ou moins values</u></b>					
Bons du trésor assimilables			54 774	54 774	
Titres OPCVM			99 958	99 958	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>		111 319		111 319	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>42 926 989</b>	<b>1 279 355</b>	<b>574 942</b>	<b>44 781 286</b>	<b>(115 528)</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 20.931.119 se détaillant comme suit :

Code ISIN			Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
	<b><u>Certificats de dépôt</u></b>		<b>8 308 118</b>	<b>8 457 002</b>	<b>12,32%</b>
TNAVD7RLR8R0	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2025 (au taux de 10,49%)	10 jours	4 988 378	4 990 703	7,27%
TNOEYFG1TVJ3	Certificat de dépôt BNA au 13/02/2025 (au taux de 10,77%)	230 jours	3 319 740	3 466 299	5,05%
	<b><u>Comptes à terme</u></b>		<b>5 750 000</b>	<b>6 132 072</b>	<b>8,93%</b>
	Placement BT au 05/06/2025 (au TMM)	360 jours	240 000	248 607	0,36%
	Placement BTL au 10/02/2025 (au TMM)	360 jours	100 000	105 582	0,15%
	Placement BTL au 14/08/2025	360 jours	260 000	266 148	0,39%
	Placement BTL au 17/11/2025 (au TMM)	361 jours	150 000	151 077	0,22%
	Placement BH au 20/02/2025 (au taux fixe 10,97%)	350 jours	5 000 000	5 360 658	7,81%
	<b><u>Créances sur opérations de pensions livrées</u></b>		<b>5 999 168</b>	<b>6 342 045</b>	<b>9,24%</b>
	Pension livrée BNA au 17/02/2025 (au taux de 9,76%)	300 jours	4 999 168	5 341 806	7,78%
	Pension livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%)	6 jours	1 000 000	1 000 240	1,46%
<b>TOTAL</b>			<b>20 057 286</b>	<b>20 931 119</b>	<b>30,50%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>30,43%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 17.712 , contre un solde de D : 648.704, à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	8 601	29 833
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	1 600	6 001
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 985	-
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées <sup>(1)</sup>	200 000	200 000

(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM <sup>(1)</sup>	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé <sup>(2)</sup>	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA <sup>(2)</sup>	(1 400 000)	(800 000)
Intérêts à recevoir sur billet de trésorerie AETECH <sup>(2)</sup>	-	7 344
Autres débiteurs	5 526	5 526
<b>Total</b>	17 712	648 704

(1)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

- (2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.  
Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 148.726, contre D : 141.767, à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	148 726	141 767
<b>Total</b>	148 726	141 767

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 5.106, contre D : 1.731.704, au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	5 106	5 317
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 726 387
<b>Total</b>	5 106	1 731 704

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2023

Montant	56 470 731
Nombre de titres	549 111
Nombre d'actionnaires	1 450

### Souscriptions réalisées

Montant	256 086 820
Nombre de titres émis	2 490 148
Nombre d'actionnaires nouveaux	61

### Rachats effectués

Montant	(248 569 011)
Nombre de titres rachetés	(2 417 046)
Nombre d'actionnaires sortants	(190)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(115 528)
Régularisation des sommes non distribuables	14 868

### Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

## Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 3.117.669, contre D : 2.723.970 au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

	Année 2024	Année 2023
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 043 424</u></b>	<b><u>1 122 775</u></b>
-		
- Intérêts	1 043 424	1 122 775
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>1 875 470</u></b>	<b><u>1 483 148</u></b>
-		
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 875 470	1 483 148
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>198 775</u></b>	<b><u>118 047</u></b>
-		
- Dividendes	198 775	118 047
-		
<b>TOTAL</b>	<b>3 117 669</b>	<b>2 723 970</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 859.211, contre D : 695.113 au 31 décembre 2023, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Intérêts des billets de trésorerie	22 426	103 338
Intérêts des comptes à terme	482 681	442 092
Intérêts des dépôts à vue	34 606	57 341
Intérêts des certificats de dépôt	319 498	92 342
<b>TOTAL</b>	<b>859 211</b>	<b>695 113</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 603.943, contre D : 585.205 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
Rémunération de gestionnaire	603 943	585 205
<b>TOTAL</b>	<b>603 943</b>	<b>585 205</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2024 à D : 92.090, contre D : 124.808 au 31/12/2023, et se détaillent ainsi :

	Année 2024	Année 2023
Redevance du CMF	67 669	65 569
Services bancaires et assimilés	68	334
Commission sur pensions livrées (*)	24 353	58 505
Autres	-	400
<b>TOTAL</b>	<b>92 090</b>	<b>124 808</b>

(\*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,471	9,074	5,331	6,954	6,013
Charges de gestion des placements	(0,971)	(1,066)	(0,879)	(1,324)	(1,102)
Intérêts des mises en pensions	-	-	-	(0,017)	-
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7,500</b>	<b>8,008</b>	<b>4,452</b>	<b>5,613</b>	<b>4,911</b>
Autres charges	(0,148)	(0,227)	(0,138)	(0,211)	(0,131)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,352</b>	<b>7,781</b>	<b>4,314</b>	<b>5,401</b>	<b>4,780</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	(0,711)	0,321	(1,579)	(0,695)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,378</b>	<b>7,070</b>	<b>4,635</b>	<b>3,823</b>	<b>4,086</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,249	(0,094)	(1,406)	1,101	0,091
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,186)	0,306	1,859	(0,598)	0,169
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,063</b>	<b>0,212</b>	<b>0,453</b>	<b>0,504</b>	<b>0,260</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,415</b>	<b>7,993</b>	<b>4,766</b>	<b>5,905</b>	<b>5,041</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,063</b>	<b>0,212</b>	<b>0,453</b>	<b>0,504</b>	<b>0,260</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,024	(0,078)	0,038	(0,154)	(0,038)

<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	0,087	0,133	0,491	0,350	0,223
Distribution de dividendes	7,070	4,635	3,823	4,085	4,325
Valeur liquidative	110,306	109,911	107,342	106,039	105,952
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	0,88%	0,98%	0,82%	1,25%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,21%	0,13%	0,20%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,70%	6,51%	4,34%	3,61%	3,86%

## 14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

### Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

***I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 68.787.644, un actif net de D : 68.633.811 et un bénéfice de D : 4.613.880.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers*

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société. *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 05 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR  
Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 05 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**